

Comité Technique Ministériel

Réuni pour la première fois de l'année, le 27 juin, le Comité technique n'avait à son ordre du jour que deux points auxquels avait été adjointe la présentation du bilan social 2012.

FO Finances a dénoncé dans sa déclaration liminaire (ci-jointe) le contexte économique et social dégradé dans lequel les agents exercent leurs missions.

Projet de décret relatif à l'ouverture de recrutements réservés pour l'accès à certains corps de fonctionnaires de l'État relevant des ministères économiques et financiers.

A la suite du protocole signé par l'ensemble des fédérations de fonctionnaires, pour la résorption de l'emploi précaire dans la Fonction Publique de l'État, transposé dans la loi du 12 mars 2012, des modalités de recrutement devaient être précisées par décret dans chaque département ministériel.

Le projet de décret soumis au CTM prévoit un recrutement ouvert dans 24 corps des ministères économiques et financiers (excluant les corps d'encadrement supérieur), et une adaptation des modalités de recrutement en fonction du niveau hiérarchique :

- Recrutement sans concours dans le 1^{er} grade de catégorie C,
- Examens professionnels réservés pour l'accès aux 2^{ème} et 3^{ème} grades de la catégorie C et pour la catégorie B,
- Concours réservés pour l'accès en catégorie A.

Le texte a été amendé par le Conseil d'État, c'est la raison pour laquelle, il a en conséquence été de nouveau présenté au CT.

Contrairement au dispositif commun qui prévoit l'application de règles de stage et de titularisation du concours interne, les contractuels reçus dans le cadre de ces concours réservés bénéficieront d'une titularisation immédiate comme pour leurs homologues promus par liste d'aptitude.

FO Finances s'est abstenue sur ce projet de décret, tout en actant les modifications apportées par le Conseil d'État. Il est à souligner que dix huit mois après la parution de la loi aucun concours n'a encore pu avoir lieu alors que ceux-ci seront clos en 2016.

Arrêté modifiant l'arrêté du 8 février 2002 déterminant les cas de recours aux astreintes

L'Autorité de régulation des jeux en ligne (ARJEL) et le Département comptable ministériel du Service du Contrôle budgétaire et comptable ministériel (SCBCM) ont souhaité mettre en place un service d'astreintes pour leur personnel suite aux changements intervenus dans leurs missions.

FO Finances s'est abstenue sur ce dispositif et a demandé une revalorisation du montant de l'indemnité liée à l'astreinte.

Bilan social 2012

Le document du bilan social de l'année 2012 a été présenté, ainsi que les bilans de la formation professionnelle et de l'égalité professionnelle.

Ces dossiers très complets sont toujours très instructifs sur l'état des lieux de nos ministères. Force est de constater que les analyses de FO Finances se trouvent corroborées à la lecture des trois documents.

Sans surprise, les principaux indicateurs sont orientés à la baisse: effectifs, recrutements, promotions internes, stagiaires, budget alloué à la formation. Ainsi il s'avère que pour cette seule année, le rapport de non remplacement des agents des ministères économiques et financiers partant à la retraite a été de 3 sur 4 !

Questions diverses

Situation immobilière en Guadeloupe

De nombreux bâtiments administratifs sont dans un état grave de vétusté et ne répondent pas aux normes anti sismiques.

Le Secrétaire Général étudie ce dossier avec la DGFIP.

Enquêteurs de l'INSEE

Les fédérations CGT, Solidaires, FO et CFDT ont présenté une déclaration commune

Le ministre a souligné récemment dans une note sa satisfaction de l'application des NCEE aux enquêtrices et enquêteurs de l'Insee.

Puisqu'il ne connaît visiblement pas la réalité de la situation, dramatique individuellement pour une centaine d'enquêtrices et enquêteurs (impossible d'avoir le chiffre exact) nous nous devons de le faire aujourd'hui.

En effet, la direction de l'Insee n'a accordé qu'une faible quotité à une partie des enquêteurs en début d'année, tout en attribuant une charge de travail supérieure, anticipant une régularisation dans les deux ou trois mois à venir.

Or nous sommes fin juin, et avons toujours des retours très négatifs sur la régularisation de ces cas. En effet elle nécessite une validation par le CBCM des avenants réalisés par l'Insee. Et seulement ensuite, une régularisation de la paie.

En clair une enquêtrice travaille à 100% depuis janvier, et est payée à 50% également depuis le début de l'année. Conséquence, elle ne peut pas chercher un travail pour compléter ses revenus, est obligée de faire l'avance de ses frais à hauteur d'une charge d'un plein temps (or il y a des remboursements de frais très en retard dans certains établissements).

Cette situation dramatique a été signalée au comité technique de l'Insee du 30 mai, sans toutefois aboutir à des propositions de la part de la direction.

Nous abordons maintenant une période critique pour la constitution de la paie. Des directeurs et directrices régionaux vont partir en congés, des enquêtrices et enquêteurs également, retardant le dispositif de signature des avenants et retardant d'autant une régularisation de la paie essentielle pour ces agents. Certains pourraient ne voir une régularisation de leur paie qu'en septembre si rien n'est fait.

Nous demandons donc qu'un dispositif d'urgence soit mis en place de manière à permettre un déblocage d'acomptes.

En réponse, le Secrétaire Général de l'INSEE a précisé que les lenteurs du CBCM étaient la cause de ces retards. A ce jour 10 dossiers ont été visés, 44 sont en cours d'examen et les derniers seront adressés sous quinzaine.

Une fois le visa apposé, l'avenant doit être signé à la direction régionale et seulement à ce moment là des acomptes pourront être versés.

Parution de la circulaire du 3 juin à la DGFIP sur la réinternalisation de la gestion de services publics locaux

Cette circulaire a provoqué un profond émoi dans les services de la DGFIP.

Après une période d'externalisation de la gestion de différents services publics locaux (eau, ordures ménagères...), certaines collectivités locales sont en train de faire machine arrière.

Dans le même temps, la DGFIP a vu ces dernières années, et tout particulièrement durant cette dernière décennie (et cela se poursuit), ses effectifs diminuer.

Le Directeur Général a transmis une circulaire à ses collaborateurs expliquant que cette réinternalisation ne pourra se faire que sous certaines conditions, au regard de la charge de travail induite dans les services de la DGFIP.

Le syndicat FO DGFIP a dénoncé, dans un courrier adressé au Directeur Général, les conséquences possibles de cette circulaire, qui pourrait servir d'appui à certains pour remettre en cause la place de la DGFIP dans le secteur public local.

Le Secrétaire Général, qui par ses anciennes fonctions connaît parfaitement la problématique, a indiqué que les ministres avaient été informés des différentes interventions syndicales.

Le prochain Comité Technique Ministériel consacré à la présentation du Projet de Loi de Finances 2014 sera présidé par les ministres, répondant ainsi à une demande forte exprimée par FO Finances.

Déclaration liminaire
La coupe est pleine !

Voilà maintenant plus de six mois, que cette instance ne s'est pas réunie. A croire que l'actualité dans nos ministères n'a pas donné motif à convoquer les représentants du personnel pour débattre des sujets dont le Comité Technique a compétence, tels que mentionnés dans la loi portant modernisation du dialogue social du 5 juillet 2010.

Cela valide, les craintes exprimées par notre Fédération, où le Comité Technique n'aurait plus vocation qu'à entériner par le seul vote des fédérations des textes statutaires, sans que d'autres thématiques puissent être évoquées.

Ce CTM appelle dans son ordre du jour à la présentation de trois documents établissant le bilan social des ministères mais également le bilan de la formation professionnelle et celui de l'égalité professionnelle.

A la lecture de quelques indicateurs, le constat dressé depuis des mois par la Fédération FO se confirme : effectifs en baisse continue, raréfaction des recrutements, tassement des promotions internes, affaïssement du nombre de stagiaires, réduction du budget formation.

Quant aux indicateurs sur l'égalité professionnelle, ils perpétuent sans beaucoup d'évolutions le creuset qui existe et qu'à ce jour aucun plan d'action n'a pu réduire de manière significative.

La politique budgétaire d'austérité initiée par le Traité européen de stabilité, coordination et gouvernance n'est guère propice à un dialogue social constructif, porteur d'avancées, ni pour les agents des ministères économiques et financiers, ni pour les fonctionnaires, ni pour les salariés, les sans emploi ou encore les retraités.

C'est tout d'abord la présentation du Programme Ministériel de Modernisation et de Simplification (PMMS), dont la lecture détaillée conforte le délitement de la présence territoriale des services publics économiques et financiers, avec des restructurations d'importance et des suppressions d'emplois massives.

A ce sujet, pouvez-vous nous confirmer ce que nous apprenons par la presse, soit les 2400 nouvelles suppressions d'emplois pour l'année 2014?

Mais aussi, les démarches stratégiques, en cours d'élaboration dans les directions, et dont les premiers contours commencent à être esquissés, qui témoignent de l'ampleur de la casse sociale dans les années à venir si ces projets allaient à leur terme.

D'ailleurs, le projet de « concertation spécifique sur l'amélioration du dispositif d'accompagnement des restructurations » pour les directions à réseaux, prévus dans le PMMS présenté en mars dernier, s'inscrit bien dans la même logique.

En cela MAP et RGPP , même combat !

Dans le même temps, les conditions de travail se dégradent dans toutes les directions. Les acteurs de la santé au travail ne cessent d'alerter sur la souffrance au travail de plus en plus présente dans le quotidien des agents.

Le blocage de la valeur du point d'indice depuis juillet 2010, et dont Madame la Ministre de la Fonction Publique vient de confirmer l'application pour au moins une année supplémentaire, constitue un autre sujet de colère.

Cette baisse ininterrompue du pouvoir d'achat, reconnue officiellement par les services de l'INSEE, ne saurait être acceptée par notre Fédération.

D'autant plus que cette année, le nombre de promotions internes a connu une diminution drastique. Si l'action des fédérations a permis d'atténuer le « choc », c'est au final 1000 promotions en moins qui seront prononcées dans les ministères économiques et financiers. C'est un bien mauvais signe de reconnaissance adressé aux agents.

Et pour couronner le tout, c'est maintenant une nouvelle réforme des retraites qui se prépare. Les fonctionnaires sont encore une fois pris pour principale cible dans le rapport Moreau, avec en particulier la remise en question « des 6 derniers mois de carrière » pour le calcul de leur pension.

Mais ce sont encore des projets : de relèvement de la durée de cotisations, d'une hausse des cotisations et d'une remise en cause du niveau des pensions.

Missions – Emplois – Conditions de travail - Rémunérations – Promotions – Retraites : la coupe est pleine !

A quelques mois de la présentation du projet de Loi de Finances 2014 de nos ministères, dont la Fédération des Finances Force ouvrière demande dès aujourd'hui qu'elle se produise dans le cadre de cette instance sous la présidence des Ministres, il serait grand temps d'entendre cette colère qui gronde.